

Frédéric Pichon : « La loi Avia est liberticide, il n'y aura plus de débat possible sur les réseaux sociaux »

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2019



Encore une intervention, de notre avocat, cette fois, à propos de la Loi Avia, dramatique.

A ce propos, nous avons déjà publié aujourd'hui une analyse de [Céline Pina](#) et de [Claude T.A.L.](#), et, en mars dernier, une [video](#) de Pierre Cassen et [un article](#) de Christine Tasin sur le sujet. C'est dire la gravité de ce qui se passe !

Laissons la parole au spécialiste de la 17ème Chambre :

La commission des lois de l'Assemblée nationale examine, en ce moment, la proposition de loi Avia « *visant à lutter contre la haine sur Internet* » avec, notamment, l'obligation pour les réseaux sociaux de modérer les contenus jugés haineux en moins de 24 heures.

Au micro de *Boulevard Voltaire*, Maître Frédéric Pichon dénonce « *une volonté de contrôle d'Internet* » et une grave atteinte à

la liberté d'expression.

La loi Avia est débattue dans l'indifférence générale. En quoi ce projet de loi est-il problématique en matière de liberté d'expression ?

Il est problématique parce qu'il va déléguer aux opérateurs de réseaux sociaux le soin de faire eux-mêmes le ménage sous peine de sanctions énormes. Il s'agit de sanctions de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaire mondial.

Jusque-là, tout ce qui relevait de la liberté d'expression était soumis au juge judiciaire, en vertu de la loi de 1981 sur la liberté d'expression. Le juge judiciaire était chargé de dire si, oui ou non, la personne poursuivie outrepassait les limites de la liberté d'expression.

Là, on va déléguer ce pouvoir de justice à des opérateurs privés.

.
Dès qu'un internaute fera un signalement, l'opérateur aura 24 heures pour faire effacer le tweet ou la publication sur Facebook sous peine de sanctions de la part du CSA.

On imagine le chaos que cela va créer. On imagine tout à fait les lobbies LGBT faire des signalements en permanence au moindre tweet sur les sujets de la PMA et les associations islamistes au sujet de l'islam. Les opérateurs vont appliquer la politique de la prudence absolue en s'assurant systématiquement que tout tweet ou toute publication par la voix des réseaux sociaux ne soit pas de nature à engager des poursuites.

.
Il y a pire que la censure, il y a l'auto-censure ! On s'achemine vers une privatisation de ces débats sans même que soit respecté le principe du contradictoire. Devant un juge judiciaire, il y a un débat contradictoire. Là, il n'y aura

même pas la possibilité d'apporter la contradiction dans le cadre d'un débat judiciaire avec des échanges d'arguments.

.
Il s'agit d'un contrôle mondial des réseaux par les opérateurs. Ils sont d'ailleurs très souvent liés par des moyens capitalistiques au gouvernement ou à des sociétés multinationales énormément puissantes.

Dans ce projet de loi, une condamnation concernant le signalement abusif est aussi prévue.

En attendant que vous ayez fait votre procédure pour faire condamner la personne, votre publication aura été condamnée. Cela va évidemment compliquer de manière très significative le mécanisme qui existe déjà. Nous avons une loi de liberté qui date de 1981. Cette loi oblige non pas de manière anonyme et lâche, mais impose d'assumer l'engagement de poursuites contre les propos qu'on considère excéder les limites de la liberté d'expression.

Entre la loi anti fake news et la loi Avia, s'exprimer librement sur internet va devenir extrêmement difficile.

Internet a permis de constituer un véritable outil de contre-pouvoir du contrôle de l'information par le gouvernement. Il y a 20 ou 30 ans, on avait l'agence France Presse. Aujourd'hui, avec internet, on a une explosion et un contre-pouvoir extraordinaire. Il y a très clairement une volonté des instances mondialistes de contrôler internet et tous les réseaux alternatifs.

Pour penser et écrire librement, il va falloir se replonger dans le livre. C'est une bonne nouvelle pour nos amis éditeurs...

C'est une bonne nouvelle. Ce sont des médias incontournables.

Sur tous les débats de société, qu'il s'agisse encore une fois des débats relatifs au communautarisme islamique ou à la PMA et GPA, il suffira qu'il y ait un signalement de groupe LGBT pour que finalement cette publication soit supprimée. Il y a un très net recul des libertés. Ce qui est encore plus dramatique c'est l'absence de positions. On voit bien que monsieur Ciotti des Républicains s'associe en disant qu'il faut combattre la haine sur internet. On dispose déjà de moyens pour identifier les auteurs dans le cadre des réquisitions judiciaires. La droite vient au secours de cette loi liberticide. Il y a très peu d'opposition. C'est encore plus grave. J'ose espérer que le Conseil constitutionnel ne laissera pas passer une telle disposition.

<https://www.bvoltaire.fr/frederic-pichon-la-loi-avia-est-liberticide-il-ny-aura-plus-de-debat-possible-sur-les-reseaux-sociaux/>